



PROJET ASSOCIATIF 2023 – 2027

Association œuvrant pour les Personnes
en situation de Handicap des Vosges du Nord





INTRODUCTION

L'APH des Vosges du Nord se projette vers le futur.

Le Projet Associatif 2023-2027 de l'APH – Association à but non lucratif - est le fruit de la réflexion menée pendant quelques semaines par des administrateurs parents ou amis, la Direction générale, des parents d'enfants ou d'adultes en situation de handicap, des salariés, des délégués du personnel.

Merci à tous pour leur engagement !

Nos valeurs associatives fondamentales restent solidement ancrées dans notre action. Elles rappellent la place prépondérante de la personne handicapée accueillie ou accompagnée au sein des dispositifs actuels ou à venir.

Le cadre légal a sensiblement évolué depuis notre précédent projet associatif (2018-2022). Nous nous y conformons systématiquement et appliquons les nouvelles recommandations. La réglementation continuera sans doute d'évoluer dans le futur, ainsi que les modalités de financement. Les plateformes de services partagés et les dispositifs nous permettront de nous adapter à ce nouveau cadre.

Notre action s'attachera à l'importance de la qualité de service rendu à la personne, au respect de sa dignité, à la liberté du choix de son projet de vie et à son accompagnement à tous les âges de la vie.

Bon vent à l'APH des Vosges du Nord pour les 5 ans à venir !

HISTORIQUE

L'APH des Vosges du Nord, APHVN, est née de la fusion, le 31 décembre 2017, de l'APAEIIE et de l'AAPAH.

L'APAEIIE a été créée en 1970 notamment par quelques parents et amis du Rotary Club local pour répondre à un besoin d'accueillir des enfants en situation de handicap. L'IME (Institut Médico Educatif) est le premier établissement de l'APAEIIE à ouvrir ses portes en 1970.

En 1978 a été créé le CAT (Centre d'Aide par le Travail) devenu ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) en 2005, pour accueillir les jeunes adultes en situation de handicap. A cette même époque le FH (Foyer d'Hébergement) a vu le jour.

Au fil du temps, de 1989 à 1999, plusieurs établissements ont été ouverts afin de répondre aux divers besoins comme, un accueil de jour FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé), un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile et un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

En 2004, la résidence du Hochberg a ouvert ses portes à Wingen-sur-Moder à l'initiative de l'AAPAH, association fondée en 1998.

En 2008, puis en 2010, l'association APAEIIIE s'est encore développée avec la création du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ainsi que du CAMSP (Centre d'Accompagnement Médico-Social Précoce).

Le 31 décembre 2017, les associations APAEIIIE et AAPAH ont fusionné pour créer l'APH des Vosges du Nord.

De 2016 à 2019 plusieurs projets ont vu le jour. En premier la plateforme autisme rattachée à l'IME créée en coopération avec l'AAPEAI de DIEMERINGEN, en second l'équipe de dépistage précoce en autisme avec l'association APF France Handicap.

Enfin en septembre 2021, la création de l'unité d'enseignement maternelle en autisme UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) située à Val-de-Moder.

APHVN : Association œuvrant pour les Personnes en situation de Handicap des Vosges du Nord

APAEIIE : Association Participant à l'Accompagnement à l'Éducation et à l'Intégration des personnes en situation de handicap de Ingwiller et Environ

AAPAH : Association des Amis et Parents d'Adulte Handicapés du Pays de la Petite Pierre et de ses environs

AAPEAI : Association des Amis et Parents, d'Enfants, d'Adultes Inadaptés de l'Alsace Bossue

APF France Handicap : Association des Paralysés de France – France Handicap

LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le projet associatif est conforme aux recommandations du droit européen et à la législation française. Il prend en compte :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et en particulier :

- La participation directe de la personne handicapée au projet d'accueil et d'accompagnement (livret d'accueil, Conseil de vie sociale),
- La prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité par la mise en place d'un projet personnalisé,
- La confidentialité des données concernant l'utilisateur.

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui reconnaît l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

- La convention des Nations Unies ratifiée par la France en 2010 relative aux droits des personnes handicapées qui est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.

L'APHVN s'engage au respect de la dignité des personnes en situation de handicap et à prévenir toute forme de maltraitance comme définie dans le Code d'action sociale (et des familles CASF, art. L. 119-1 ; CSP, art. L. 1431-2)

L'APHVN accompagnera les réformes en cours :

- Réforme de la tarification,
- Développement de réponses inclusives et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap,
- Meilleure fluidité des parcours de santé et de vie,
- Transformation de l'offre d'accompagnement).

LES VALEURS ASSOCIATIVES

Les valeurs portées par l'APH des Vosges du Nord sont :

Des valeurs à l'égard des personnes

- Reconnaître la différence et refuser toutes pratiques discriminatoires ;
- Assurer le respect fondamental de la personne en situation de handicap, de sa vie et de son devenir ;
- Promouvoir le droit à la dignité pour chacun ;
- Rechercher le bien-être de la personne en situation de handicap par la qualité de nos services ;
- Garantir la diversité de l'accueil et de l'accompagnement selon la nature du handicap et les besoins de la personne ;
- Développer l'inclusion de la personne en situation de handicap dans la vie civile autant que faire se peut par l'éducation, la formation professionnelle, le travail, le logement ou les services à sa personne.

Des valeurs du vivre ensemble

- Reconnaître tout être humain comme acteur à part entière de la société, en privilégiant et facilitant son insertion dans toutes ses composantes ;
- Assurer l'accompagnement des personnes handicapées dans leur parcours de vie au sein de la collectivité ;
- Promouvoir la solidarité sous toutes ses formes ;
- Développer des partenariats extérieurs pour élargir nos services ;
- Permettre l'écoute et l'accompagnement des familles.

Des valeurs citoyennes

- Promouvoir la participation de la personne handicapée à la vie citoyenne ;
- Avoir un rôle actif dans une meilleure reconnaissance des personnes en situation de handicap par la société civile et ses institutions ;
- Assurer une participation aux instances professionnelles ou administratives en étant force de réflexion et de proposition ;
- Agir en référence constante à l'éthique et à la déontologie et dans le respect de la loi ;
- Intégrer les valeurs environnementales dans nos actions.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF

Le renouvellement du projet associatif de l'APHVN intervient dans un contexte à la fois bousculé par la crise sanitaire du covid19, et modifié en profondeur par les réformes réglementaires en cours.

Cette crise sanitaire a accentué, et quelque fois révélé des enjeux en termes d'éthique, de conditions de travail, d'attentes de la part de la personne accompagnée et de son entourage.

Elle a parfois révélé les limites dans la capacité des établissements et services à maintenir une continuité de l'accompagnement dans un contexte sanitaire critique.

Ce contexte particulier a poussé les services à innover, à se réorganiser afin de poursuivre l'accueil et l'accompagnement. Il a également été à la source d'un épuisement professionnel important, qui a généré des attentes de plus en plus fortes de la part des professionnels, tant en ce qui concerne les conditions de travail que la reconnaissance.

A cet égard, le niveau des rémunérations et l'obsolescence de la convention collective actuelle pénalisent l'engagement et la fidélisation des salariés. Les revalorisations salariales annoncées par l'État répondent en partie à ces attentes.

Pour ce qui concerne le contexte réglementaire, après les réformes importantes de 2002 et 2005, la réforme de l'évaluation externe qui entre en vigueur en 2022 et surtout la réforme tarifaire SERAFIN-PH annoncée pour 2024, vont profondément impacter nos organisations, nos missions, notre relation avec la personne accompagnée.

Le récent avis rendu par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU questionne également nos institutions et nos accompagnements : Quelle place pour la parole de la personne accompagnée au sein des établissements et services ? Quelle place pour elle dans la société ? Quelles libertés, quel exercice de ses droits civiques ? Quels droits et quelle rémunération pour les travailleurs handicapés ?

Toutes ces questions et bien d'autres pousseront probablement notre association et nos équipes professionnelles à revoir leur conception de l'accompagnement, avec le souci de répondre de manière adaptée à chaque situation.

C'est dans ce contexte particulier que ce nouveau projet associatif prend place, avec des enjeux portant à la fois sur :

- La pérennité d'un mouvement associatif à taille humaine, confronté aux fusions et à la concurrence du secteur à but lucratif, ainsi qu'à la rareté du financement public pour la création de nouveaux établissements et services.
- La qualité du service rendu, avec un souci constant de respect de la dignité, de la liberté de choix de la personne accompagnée, de respect de son projet de vie.
- L'accompagnement des équipes professionnelles, confrontées à des changements importants, ainsi qu'à un renouvellement générationnel depuis quelques années, qui accentue l'importance de la transmission des savoirs et des compétences au sein des établissements et des services.
- L'accueil des personnes handicapées vieillissantes, tant en ce qui concerne leur accompagnement, que la continuité de leur parcours, et l'adaptation de nos services à leurs attentes et à leurs besoins.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Promouvoir le droit des personnes en situation de handicap

- Développer des actions auprès du public accueilli pour faire connaître les droits de la personne accompagnée ;
- Développer la formation des professionnels à la bientraitance et à l'éthique ;
- Garantir l'expression et la participation des personnes accompagnées ;
- Permettre à la personne accompagnée de définir ses choix et garantir la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ;
- Développer des actions d'accompagnement à l'autonomie et à la santé ;
- Préserver l'intimité et l'intégrité physique et morale des personnes accueillies.

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

- Développer l'emploi inclusif et l'intégration du travail protégé dans le milieu ordinaire (Cf réforme des ESAT), dans la mesure du possible :
 - Sensibiliser les acteurs économiques et les entreprises,
 - Favoriser les partages et échanges d'expériences entre milieu ordinaire et le travail protégé ;
- Développer l'éducation inclusive par l'accès à une scolarisation adaptée ;
- Développer l'inclusion sociale et la citoyenneté (culture, sport, loisirs) ;
- Développer l'habitat inclusif et les pratiques innovantes.

Développer le parcours des personnes en situation de handicap

- Développer l'analyse des besoins, attentes et habitudes de vie de la personne accompagnée pour construire le projet personnalisé inscrit dans le parcours de vie ;
- Rendre la personne accompagnée actrice de son projet et prendre en compte l'entourage de la personne ;
- Développer au sein de l'APH la coordination de parcours pour garantir le « zéro sans solution » et proposer des options aux personnes accompagnées et leur entourage ;
- Adapter les organisations de travail et développer les plateformes de service pour répondre aux besoins de la personne accompagnée ;
- Améliorer et harmoniser l'accueil et l'orientation des personnes en situation de handicap de manière à mieux gérer les listes d'attente (Généralisation de la commission d'admission).

Rapport Denis PIVETEAU « Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches (2014)

Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap

- Accompagner les personnes handicapées vieillissantes tout au long de la vie ;
- Adapter l'accompagnement et les conditions d'accueil de la personne handicapée vieillissante ;
- Assurer la continuité de l'accompagnement de la personne handicapée vieillissante et la prise en compte de son projet de vie en partenariat avec la famille et l'entourage ;
- Développer des projets et des partenariats innovants permettant l'accueil, l'accompagnement et le cas échéant l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes.

Adapter les compétences des professionnels aux besoins des personnes en situation de handicap

- Accompagner les professionnels aux changements d'organisation et aux nouvelles missions requises et nécessaires ;
- Former les professionnels aux nouvelles problématiques rencontrées et aux pratiques innovantes ;
- Développer les partenariats avec les entreprises afin d'encourager le partage des compétences entre le secteur médico-social et l'entreprise ;
- Favoriser la qualité de vie au travail, la sécurité au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Développer les partenariats par rapport au territoire

- Maintenir et développer une association vivante, grâce à une veille stratégique, appuyée sur une connaissance des textes nouveaux et de leurs modalités d'application ;
- S'inspirer de ce que d'autres associations ont pu mettre en place avec succès, participer à des colloques et congrès, se tenir informés des progrès techniques et théoriques du secteur ;
- Faire vivre le partenariat existant, en rechercher de nouveaux, pour sortir d'une logique de segmentation et permettre un parcours de vie, facile et personnalisé ;
- Se tenir prêts à répondre à des besoins et à des appels à projets, pour conforter l'existant et développer des compétences nouvelles ;
- Être réactifs selon les demandes de résidents, de porter et de lancer les projets dans les domaines suivants :
 - Professionnel (travail en coopération), Associations sportives et culturelles, Éducatif, Contacts régionaux, voire transfrontaliers, Corporations et fédérations, Médical ;
- Développer une communication vers les partenaires extérieurs ;
- Développer l'écoute et l'échange entre l'association et les familles ;
- Inciter les usagers, familles, amis à participer à la vie associative en devenant membre de l'Association.



LA JUSTE
DISTANCE
AVEC
L'AUTRE

RESPECT

EXCUSEZ-MOI

MERCI

RESPECT

EXCUSEZ-MOI



COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS

IME «Léonard de Vinci»

Institut Médico-Educatif Rue des Ecoles 67340 INGWILLER
Tél. 03 88 89 44 55

FAS

Foyer d'Accueil Spécialisé Rte d'Uttwiller 67340 INGWILLER
Tél. 03 88 89 99 81

FOYER D'HEBERGEMENT

Rte d'Uttwiller 67340 INGWILLER | Tél. 03 88 89 29 57

ESAT «Les Ateliers du Herrenfeld»

Rte d'Uttwiller 67340 INGWILLER | Tél. 03 88 89 51 82

SESSAD

Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
Rue du Pasteur Herrmann 67340 INGWILLER
Tél. 03 88 89 88 86

UEMA

Groupe Scolaire Pierre Pflimlin 99 route de Bitschhoffen
67350 VAL DE MODER
Tél. 06 04 70 01 75 & 06 34 78 08 64

SAMSAH

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes
Handicapés, 15 rue du 11 Novembre 67340 INGWILLER
Tél. 03 88 89 20 81

SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale,
15 rue du 11 Novembre 67340 INGWILLER -
Tél. 03 88 89 20 81

CAMSP «Raphaël»

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, Rue du Pasteur
Herrmann 67340 INGWILLER - Tél. 03 88 89 88 89

—
2 rue de l'Artisanat 67700 SAVERNE - Tél. 03 88 02 03 06

Résidence du HOCHBERG

FAS - FAM - Accueil de jour
1, rue du Château Teutsch
67290 Wingen-sur-Moder - Tél. 03 88 89 88 54

APH des Vosges du Nord

Siège social - Route d'Uttwiller - 67340 Ingwiller
Tél. standard 03 88 89 51 82